

Compte rendu du CROPSAV section végétale du 9 avril 2025

La réunion annuelle de la section végétale du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) d'Île-de-France s'est déroulée le 9 avril 2025, sous la présidence de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF). Les acteurs présents, du domaine agricole et de celui des jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) ont pu échanger sur différentes thématiques en lien avec la santé et la protection des végétaux en Île-de-France.

Réseaux d'épidémiosurveillance et bulletins de santé du végétal BSV 2.0

Madame Anne PAPIN, animatrice inter-filières à la chambre d'agriculture de région Île-de-France a présenté le bilan des réseaux d'épidémiosurveillance des différentes filières pour la campagne 2024. Les réseaux fonctionnent de manière satisfaisante. Le nombre de parcelles suivies pour les céréales et le colza est toutefois insuffisant sur certains secteurs (ex : Sud Seine-et-Marne, Val-d'Oise) notamment suite au désengagement ces dernières années de plusieurs coopératives. La DRIAAF va leur rappeler l'intérêt collectif d'avoir une surveillance la plus large possible pour assurer un bon niveau de protection intégrée des cultures.

Les bulletins de santé du végétal édités pour les différentes filières respectent bien les instructions nationales du BSV dit « 2.0 » avec des informations complémentaires sur les auxiliaires, la biodiversité, les organismes de quarantaine, les résistances, et surtout les méthodes de lutte prophylactiques et alternatives. Cela a été illustré avec l'exemple de la vidéo réalisée par la chambre d'agriculture de région Île-de-France, avec un financement communication Ecophyto, sur une démonstration de désherbage mécanique, qui a été relayée dans le BSV maraîchage.

Gestion des ravageurs au stockage

Madame Marine CABACOS, ingénieure au pôle stockage et conservation des grains chez Arvalis, a fait une intervention sur la gestion des ravageurs durant le stockage, à la ferme comme chez les organismes stockeurs. Ces insectes spécifiques, différents des ravageurs au champ, sont un problème croissant sous l'effet d'évolution des pratiques (moins d'insecticides utilisés) et du changement climatique. Différents outils de surveillance et de diagnostic sont à disposition des professionnels ainsi que des méthodes alternatives (ventilation, biocontrôle, etc.).

Surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE)

Monsieur Mohammed ROUINA, chef du pôle phytosanitaire de la DRIAAF a détaillé le bilan de cette surveillance importante, assurée à 75 % par FREDON Île-de-France, organisme à vocation sanitaire délégataire de service public, et à 25 % par le service régional de l'alimentation (SRAL). Près de 100 organismes nuisibles réglementés sont ciblés, grâce à un réseau de 120 pièges, et de nombreux prélèvements et observations visuelles sur toutes les filières agricoles et en JEVI. Aucun nouvel organisme réglementé n'a été détecté en 2024 dans la région. Les suspicions, émanant de particuliers ou de professionnels, font également l'objet d'inspections sur site. Près de la moitié concernait le chancre coloré du platane.

Un focus sur la surveillance du scarabée japonais (*Popillia japonica*) a été fait par Madame Louise LEDIG, chargée de mission surveillance biologique du territoire au pôle phytosanitaire (DRIAAF). Le développement de ce ravageur polyphage, dans le Nord de l'Italie et maintenant

en Suisse, constitue une menace croissante pour la France, et notamment l'Île-de-France en raison de la densité des flux routiers, ferroviaires et aériens, susceptibles de transporter cet insecte. C'est pourquoi le piégeage est concentré actuellement autour des axes autoroutiers en provenance des pays infestés et des aéroports. En 2024, le pôle phytosanitaire de la DRIAAF a également conduit un exercice de préparation au plan d'urgence, sous la supervision de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), permettant de mieux se préparer à une éventuelle détection.

Actualité des foyers franciliens

Flavescence dorée

Le foyer de cette grave maladie de la vigne, transmise par une cicadelle, détecté en 2022 à Nanteuil-sur-Marne (77), est en bonne voie d'éradication avec déjà deux années sans nouvelle détection (il en faut trois pour retrouver un statut indemne). En revanche comme l'a exposé Madame Pascale PIENNE, du Comité Champagne, la situation se dégrade dans certains secteurs de l'aire d'appellation, dans la Marne et dans l'Aisne, avec l'extension de certains foyers existants et la détection de nouveaux parfois déjà de grande ampleur, notamment avec un variant de la maladie très contaminant. Pour faire face à cette grave menace, le Comité Champagne et le Syndicat Général des Vignerons demandent une mobilisation générale pour surveiller le maximum de surface et détecter au plus tôt les foyers. Pour cela un projet d'arrêté préfectoral visant à étendre la prospection collective obligatoire, déjà en vigueur en zone délimitée, aux zones indemnes des communes de Nanteuil-sur-Marne, Citry et Saacy-sur-Marne, va être soumis à consultation du CROPSAV par voie électronique.

Mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*)

Monsieur Bertrand HUGUET, chef de l'unité surveillance et environnement du pôle phytosanitaire de la DRIAAF, a fait le point sur les incursions de cette mouche des fruits exotique régulièrement détectée dans le réseau de pièges déployé depuis 2019. Après des valeurs très élevées en 2023, les captures ont été très peu nombreuses en 2024. Cela a été mis en relation avec une baisse importante dans la région des importations de mangues (la principale source d'introduction suspectée) en provenance de pays d'Afrique où la mouche est bien implantée (Côte d'Ivoire, Sénégal, etc.). Les observations visuelles réalisées en jardins proches des points d'entrée (aéroport, MIN de Rungis) ne mettent pas en évidence la présence de larves dans les fruits, confortant l'analyse des conditions climatiques qui indique que certains paramètres de température ne permettent pas une installation dans la région.

Chancre coloré du platane

Cette maladie constitue un enjeu majeur pour la région. En 2024, deux nouveaux cas ont été identifiés dans des communes déjà concernées à Pantin, à 60 mètres du foyer de 2021, nécessitant l'abattage de deux arbres, et à Créteil, entraînant l'abattage de 17 arbres. Ces événements soulignent l'importance d'une surveillance rigoureuse, de précautions lors des abattages et d'une vigilance accrue sur les chantiers proches des platanes. Comme l'a rappelé Monsieur Bertrand HUGUET, les contrôles du SRAL révèlent encore une méconnaissance fréquente des obligations de désinfection par les entreprises de travaux publics. Toutefois, les rappels réglementaires et la sensibilisation menée par le SRAL et FREDON Île-de-France auprès des acteurs (Fédération régionale des travaux publics, Association des maires d'Île-de-France, etc.) commencent à produire des résultats : plusieurs entreprises de travaux publics ont adhéré en 2024 au parcours PROTECTPLATANE®, initié par FREDON Île-de-France avec le soutien de la DRIAAF.

Le nouvel arrêté national de lutte contre le chancre coloré du platane, du 31 janvier 2025, renforce la prévention en autorisant les collectivités à inclure des clauses de prophylaxie dans leurs marchés publics et en généralisant le passeport phytosanitaire pour le transport de bois

de platane sous toutes ses formes, garantissant ainsi le respect des bonnes pratiques par les entreprises d'élagage. Une communication sur le nouveau guide des bonnes pratiques va être adressée à l'ensemble des communes.

À Paris, le platane représente 20 % des arbres (et 33 % de ceux en alignement). Madame Christelle ANGENIOL, adjointe à la cheffe de la Division Expertise Sol et Végétal à la Ville de Paris a présenté le plan chancre mis en place pour mobiliser tous les acteurs de la Ville sur le sujet, avec des volets sur la surveillance des platanes, la sensibilisation des acteurs de l'espace public (agents de la Ville et entreprises de travaux), la préparation à la gestion d'un foyer, et l'évolution du patrimoine arboré avec une diversification des essences.

Enjeux One health

Le concept One Health (« une seule santé ») met en avant les liens entre la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement. La santé des végétaux en est une très bonne illustration avec par exemple des maladies à impact santé humaine et animale (ex : ergot, mycotoxines fusariennes) ou des adventices (datura, ambroisie).

Les ambrosies, dont le pollen hautement allergisant est un enjeu majeur de santé publique, ont conduit le ministère en charge de la santé à les réglementer dès 2017. Madame Cécile AHOUANDJINO, chargée de mission chez FREDON Île-de-France, a présenté la surveillance conduite par sa structure depuis 2019 dans la région en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS). La situation 2024 révèle une progression préoccupante des ambrosies, principalement en milieu agricole, avec de nouveaux foyers qui apparaissent et certains existants s'étendent. Tous les départements de la région disposent désormais d'un arrêté préfectoral de lutte. Il est essentiel que les gestionnaires d'espaces, notamment les professionnels agricoles, adoptent des mesures visant à éradiquer ou à contenir la prolifération des ambrosies, afin de réduire à long terme leurs conséquences sur la santé.

Monsieur Antoine PEREZ-MUNOZ, de l'ARS, a élargi le débat en présentant les actions conduites dans le nouveau plan régional santé et environnement (PRSE 4) et notamment l'action 7.2 : Renforcer la surveillance, la prévention et la lutte contre les espèces animales et végétales impactant la santé humaine et la biodiversité, pilotée par FREDON. Deux dispositifs sont activés :

- Un réseau de surveillance des papillons de processionnaires du pin,
- La création en 2025 d'un réseau de correspondants espèces à enjeux santé humaine (EESH) au niveau des départements et des structures intercommunales (EPCI).

Outil Signal Espèces

Pour répondre aux besoins de surveillance et de détection précoce des organismes de quarantaine, mais aussi d'espèces à enjeux One Health, Monsieur Florian PHILIPPE et Madame Maëlle LEROUX de FREDON Île-de-France, ont présenté le lancement, en partenariat avec la DRIAAF, d'une application web appelée « Signal Espèces ». Une vingtaine d'espèces ont été ciblées, telles que *Popillia japonica* ou le chancre coloré du platane, mais d'autres signalements peuvent être enregistrés. Cet outil sera testé en 2025 avec la collaboration de gestionnaires d'espaces au sein des collectivités. Une communication spécifique suivra prochainement.

L'ensemble des thématiques abordées lors de ce CROPSAV montrent que la santé et la protection des végétaux sont des priorités régionales, contribuant à la souveraineté alimentaire, à la sauvegarde du patrimoine arboré et à la santé publique. Le renforcement des dispositifs de surveillance et une collaboration étroite entre tous les acteurs sont essentiels pour relever ces défis en Île-de-France.

Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
AHOUANDJINO	Cécile	Fredon
ANGENIOL	Christelle	Ville de Paris
ARAUJO	Marie	DRIAAF Ile-de-France
BOURDELEAU	Anne Marie	DRIAAF Ile-de-France
CABACOS	Marine	ARVALIS Institut du végétal
CHATRY	Arnaud	DRIAAF Ile-de-France
CHELEKIAN	Nathanaëlle	DDPP 75
DEKEYSER	Barbara	UNEP
DESTOMBES	Maxime	DDT 77
DION	Christophe	Chambre d'agriculture de région Ile-de-France
GUERIN	Thierry	Fredon
HUGUET	Bertrand	DRIAAF Ile-de-France
HUGUET	Isabelle	Fredon
LEDIG	Louise	DRIAAF Ile-de-France
LEROUX	Maele	Fredon
MICHAUT	Jean-Emmanuel	Ville de Paris
MOUTOU	Thomas	DRIAAF Ile-de-France
PAPIN	Anne	Chambre d'agriculture de région Ile-de-France
PEREZ-MUNOZ	Antoine	Agence régionale de santé
PHILIPPE	Florian	Fredon
PIENNE	Pascale	Comité champagne
ROUINA	Mohammed	DRIAAF Ile-de-France
SABLOU	Cécile	Ile-de-France-nature
TESTUT-NEVES	Mylène	DRIAAF Ile-de-France
VILLEDARY	Claire	DRIAAF Ile-de-France

Structures excusées : Conseil régional Ile-de-France, Conseil horticole Ile-de-France, FDSEA 77, Verdir, Conseil départemental 94, DDPP 94, Conseil départemental 77, JA Ile-de-France ouest.